

Dans un contexte de nette croissance de la population de sangliers, M Laval, président de la société de chasse demande à la municipalité la construction d'un bâtiment contenant une salle d'éviscération et une salle de réunion attenante, les installations actuelles de découpe ne répondant pas aux règles d'hygiène. Cela implique :

- La mise à disposition d'un terrain,
- La fourniture de matériaux,
- Une maîtrise d'œuvre.

La Municipalité étudie la question.

Tarifs liés à l'école

Le conseil décide de maintenir inchangés les tarifs applicables pour l'année scolaire 2019/2020.

Convention APEAI l'Abeille (repas de cantine)

L'APEAI a indiqué une modification de l'article 5 de la convention qui fixe le tarif du repas. Le nouveau tarif valable du 01/09/2019 au 31/08/2020 de 4,00 € TTC (+2,66%) est validé.

Convention DGFIP (paiement par carte des recettes publiques)

Le but est de permettre le paiement des titres émis par notre collectivité (cantine, locations de salle ou de camions, redevances des marchés) par CB et prélèvement direct en ligne.

Les frais de fonctionnement sont pris en charge par la DGFIP. La commune supporte les frais de commissionnement carte bancaire en vigueur pour le secteur public local.

Le conseil approuve l'adhésion à ce service.

Convention Département du Lot (Traverse du Port)

Dans le cadre du projet traverse du Lot, le Département du Lot a établi, en lien avec le BE, une répartition des coûts de réfection de la couche de roulement.

Le Département du Lot délègue à la commune la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Le montant de la participation départementale est ainsi fixé à 91 749 € HT dont 89 950 € HT pour les travaux (70 220 € HT pour les travaux de la 1^{ère} tranche).

Parcelle C 078 au Port - proposition de M Tierra

Dans la cadre de l'aménagement de la traverse du Port, il serait justifié que la commune fasse l'acquisition de la parcelle de 400m² afin de l'aménager en cohérence avec le reste du projet. Cela correspond d'ailleurs aux orientations des urbanistes CAUE et BE.

Le conseil mandate le maire pour négocier les conditions de cet achat.

JBG développement - acquisition de terrain

Suite à un projet d'aménagement commercial, cette société souhaite acquérir une parcelle communale attenante à la parcelle D1113, ce qui permettrait de reculer au maximum le bâtiment afin d'agrandir le parking.

Le Conseil n'est pas favorable à ce projet. Le pétitionnaire doit travailler son projet pour concilier surfaces commerciales et de parking.

Financement de la mise en sécurité des remparts

Le maire présente le tableau de financement pouvant être établi pour la première phase de travaux en fonction du résultat de l'appel d'offres et des subventions accordées ou à venir. Le reste à charge de la commune ressort à 80492.35 €.

Le Conseil approuve la souscription d'un emprunt de 80000 € sur 10 ans.

Diagnostic des eaux pluviales

Dans le cadre de la révision du PLU, le schéma communal d'assainissement se doit d'être actualisé.

Le Maire rappelle qu'en Octobre 2017, le Conseil Municipal a lancé la révision du schéma communal d'assainissement et mis le schéma des eaux pluviales en attente, ne sachant si son financement pourrait être aidé. Ayant obtenu de l'Agence de l'eau une aide financière qui couvre à la fois le schéma d'assainissement et celui des eaux pluviales, le Conseil approuve le lancement du schéma des eaux pluviales qui sera aidé à 50 %.

Dépense	Montant HT	AGE		Département		Commune		Total HT	Total TTC
Création schéma d'assainissement eaux pluviales	32733	50	16366,25	0	0	50	16366,25	32732,5	39279
Tests au colorant sur 100 habitations	11 000	50	5500		0	50	5500	11000	13200
Tests à la fumée sur 800 m	5600	50	2800		0	50	2800	5600	6720
Passage caméra sur 1000m	3200	50	1600		0	50	1600	3200	3840
Total opération	52533		26266,25		0		26266,25	52532,5	63039

Le lancement de ce projet est approuvé.

Accueil des seniors - projet Age et Vie

Le maire présente le projet d'implantation possible d'une résidence pour personnes seniors sur notre commune (projet alternatif à une maison de retraite). Ce projet générant 6 emplois proposerait 16 logements. Les administrés bénéficieraient d'un accueil prioritaire. La gestion totale reste du ressort d'Age & Vie. Aucun financement communal n'est requis. A l'unanimité, le Conseil confirme son intérêt pour cet équipement et donne son accord sur la proposition d'achat à la commune du terrain nécessaire.